COMPTE RENDU

SEANCE DU 08 OCTOBRE 2019
20h

Présents : Jean-Pierre RONSEAUX, Laurent DEGODET, Hélène COLZY, Florence PORTELETTE, Jean-Pierre MAZEREEL, Hubert CROZAT, Patricia GIANNETTA, Nicolas VIGOUR, Jean-François TROITZKY, Frédérique PREVOST, Pascale LAHAYE, Claire BENARD.

Pouvoirs
Didier DELAVELLE à Patricia GIANNETTA
Brigitte DUPONT à Hélène COLZY
Martine RHONE à Laurent DEGODET
Michel TROYON à Jean-Pierre RONSEAUX
Odile DHUY à Florence PORTELETTE
Pierre-François SOUCHON à Jean-Pierre MAZEREEL
Jean-Luc LHERITIER à Claire BENARD

-=-=-=-=-=-=-

I– APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL (séance du 10 septembre 2019)

Le compte rendu du 10 septembre 2019 est approuvé par 17 voix pour.

II – DELIBERATIONS

➢ DEL 102019 49 – Information faite au conseil du rapport d'activités 2018 du Grand Reims

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.
C'est pourquoi, il vous est proposé de prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2018 de la Communauté urbaine du Grand Reims.
Monsieur le Maire présente le rapport d'activités avec un rappel sur la gouvernance du grand Reims :

- ***206** élus au conseiller communautaire*
- ***60** élus au bureau communautaire*
- ***8** pôles territoriaux.*

Rapport sur les compétences : Voirie, affaires scolaires, déchets, eau et assainissement.
Etat des finances : dépenses de fonctionnement en baisse, nouvelles charges avec la gestion des transports scolaires (auparavant à la Région).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,
Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2018,
Le conseil municipal
Après en avoir délibéré par 17 voix pour,
DECIDE
de prendre acte de la communication au conseil municipal du rapport d'activités 2018 de la Communauté urbaine du Grand Reims, joint en annexe.
Arrivée de madame Claire BENARD portant le pouvoir de Monsieur Jean-Luc LHERITIER.

- **DEL 102019 50 – Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 10 septembre 2019**

Monsieur le Maire précise que la CLECT s'est réunie, les 24 février et 20 septembre 2017, afin d'évaluer les transferts de charges. Ces réunions ont déterminé les attributions de compensations définitives 2017 et provisoires 2018.
Une 3ème réunion de la CLECT a été organisée pour principalement traiter le transfert des « Zones d'Activité Economiques » et procéder à quelques ajustements.
Cette 3ème réunion a déterminé les attributions de compensation définitives 2018 et provisoires 2019. La 4ème réunion a abouti à fixer les attributions de compensation définitives 2019 et provisoires 2020.
Ordre du jour :

1. *transfert de la compétence extrascolaire et périscolaire du pôle Fismes Ardre et Vesle*
2. *restitution de la compétence extrascolaire du pôle de Beine Bourgogne*
3. *restitution de la compétence « fourrière automobile »*
4. *transfert de la compétence « Défense extérieure contre l'incendie »*
5. *transfert de la compétence « Eclairage public des monuments classés ou inscrits au titre des monuments historiques »*
6. *ajustements divers.*

Monsieur le Maire demande au conseil de rendre son avis sur ce rapport.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-16 du 19 janvier 2017 adoptant le protocole financier général qui définit les modalités de détermination des attributions de compensation et qui affirme le principe de neutralité budgétaire et fiscale lors du passage en Communauté Urbaine,
Vu la délibération CC-2018-288 du 17 décembre 2018 du conseil communautaire actant du vote des communes sur le rapport CLECT du 12 septembre 2018 et fixant pour l'ensemble des communes du Grand Reims le montant d'attribution de compensation,
Vu le rapport de la CLECT issu de la réunion du 10 septembre 2019 transmis aux communes membres le 11 septembre 2019,
Considérant que tout transfert de compétences entre les communes membres de la Communauté Urbaine du Grand Reims entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une minoration de l'attribution de compensation,

Considérant que toute restitution de compétences entre la Communauté Urbaine du Grand Reims et les communes membres entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une majoration de l'attribution de compensation,
Le conseil municipal, par 19 voix pour,

- **APROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 10 septembre 2019,
- **ADOPTE** le montant de l'attribution de compensation définitive 2019 visé dans le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 10 septembre 2019, en précisant qu'il n'y a pas de modification pour la commune de Gueux pour cette attribution.

➢ DEL 102019 51 – Autorisation pour signature avenant 1 Lot 1 réhabilitation des bâtiments rue Eglise

Monsieur le Maire explique les travaux supplémentaires pour le lot 1 VRD attribué à RAMERY concernant le traitement de la zone arrière des parkings Allée des Mésanges et le décroutage des enrobés.
Vu les montants des marchés signés avec les sociétés correspondantes**,**
Vu l'article 139.6 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu l'article 139.2 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Considérant la nécessité de réaliser les prestations supplémentaires,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 19 voix pour,
APPROUVE l'avenant n°1 **LOT 1** ***VRD*** (RAMERY) pour un montant de **7494.50 € HT** du marché (plus-value) représentant 8,5% du montant du marché initial.

➢ DEL 102019 52 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le mobilier de la médiathèque

Dans le cadre du partenariat avec les collectivités locales il est possible de demander une subvention au Conseil Départemental pour l'équipement en mobilier de la bibliothèque.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur RONSEAUX,
Considérant que le projet de réalisation de la bibliothèque a été approuvé en conseil,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré par 19 voix pour,
DECIDE
➢ De **SOLLICITER** auprès du Conseil Départemental une subvention à son taux maximum de 20% pour un montant d'équipement subventionnable de 46 223.19 € HT.

➢ DEL 102019 53 – Demande d'aide auprès de la Région pour réaliser des études de faisabilité photovoltaïque sur les bâtiments de la mairie.

A travers le programme CLIMAXION, l'ADEME et la région Grand Est apportent un soutien financier aux projets des collectivités favorisant la transition énergétique et l'économie circulaire.

A ce titre, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a consulté des bureaux d'études thermiciens afin de réaliser des tests de faisabilité pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments des ateliers et de la mairie.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **par 19 voix pour**,

SOLLICITE un financement auprès de la région Grand Est pour l'étude de faisabilité concernant la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux de la mairie pour un montant subventionnable de 7500 € HT.

Il est précisé que dans le cadre d'une autoconsommation, le montant de l'aide correspond à 70 % avec une assiette éligible plafonnée à 5000 € par bâtiment.

II – COMMISSIONS BATIMENTS

- **Point sur le projet de construction d'un pôle périscolaire**

Une rencontre avec les architectes a eu lieu le 7 octobre dernier. La solution d'un bâtiment de plein pied a été retenue. Une étude thermique est en cours pour savoir quel système serait le mieux adapté : géothermie, panneaux photovoltaïques ou chaudière à bois (granulés). Il est précisé que la livraison du bâtiment devrait se faire pour juin 2021.

Une présentation de l'esquisse finale aura lieu le jeudi 24 octobre à 18h30.

- **Point sur le projet de construction d'un pôle commercial**

Une promesse de bail ayant été rédigée avec les services juridiques de CARREFOUR, une réunion aura lieu fin octobre avec les services techniques de l'enseigne, le Sycomore et la maitrise d'œuvre pour valider les propositions.

Une esquisse définitive sera proposée mi-novembre.

- **Point sur la construction de vestiaires et de deux terrains pour le football**

Une visite du terrain de football de Cormontreuil a été organisée avec les élus.

Monsieur le Maire précise que le projet est toujours à la phase de spécification des demandes de la part de l'association de Football.

Le terrain synthétique pourrait être livré en juin 2020, celui enherbé en décembre 2020.

- **Travaux de ravalement de l'Eglise**

Le conseil décide de lancer une consultation pour les travaux de rénovation de l'église (façade et menuiseries).

- **Travaux de réhabilitation des bâtiments et médiathèque**

Monsieur RONSEAUX précise que les subventions demandées au titre des crédits de la DGD (Dotation Générale de Décentralisation) ont toutes été versées.

Les travaux ont subi quelques retards et la médiathèque devrait être inaugurée en fin d'année.

III – QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux de rénovation de l'Ecole élémentaire**

Les travaux redémarreront pendant les vacances de la Toussaint.

- **Devenir de la Poste**

Il ne semble pas que les futurs commerçants du pôle commercial soient intéressés pour assurer les services d'un Relais Postal.

Afin que les activités régaliennes de la poste soient maintenues (affranchissement, instance des colis, argent liquide), la création d'une agence postale communale est à l'étude notamment en ce qui concerne un éventuel réagencement des locaux des services administratifs de la mairie et une mutualisation du personnel. Une visite de l'Agence de COURCY sera organisée.

- **Association Gueux Notre village**

Une subvention de 350€ est accordée à cette nouvelle association.

- **Procédure de révision du PLU de Gueux : enquête publique**

La première permanence du commissaire enquêteur a eu lieu le 26 aout 2019. Les suivantes ont eu lieu le samedi 21 septembre 2019 et le mercredi 25 septembre 2019. Peu d'observations ont été déposées sur le registre de l'enquête publique.

- **Réunion avec les riverains du Lotissement Vert, les élus et la gendarmerie**

La réunion du 12 septembre a permis de faire le point sur les problèmes de vitesse excessive dans les rues du lotissement, sur l'entretien des espaces verts et sur l'absence de stationnement dans une partie de la rue de la Haute Borne. Une seconde réunion a eu lieu in situ le 25 septembre afin de constater sur place les différents points évoqués.
Monsieur le Maire précise qu'il a d'ores et déjà consulté des entreprises pour sous-traiter certaines tâches (entretien des massifs, taille, désherbage).
Une réunion équivalente aura lieu le 15 octobre pour les riverains de la rue des Moëttes.

- **Conseil communautaire du 26 septembre 2019**

L'ordre du jour portait sur les délibérations d'arrêté de PLU.

- **Conseil des Maires sur la mobilité :**

Monsieur Laurent DEGODET précise que les sujets évoqués concernaient les déplacements doux, les transports en commun et le covoiturage au sein du Grand Reims, en vue de l'établissement d'un diagnostic. Il indique que la fréquence des trains Reims Fismes sera doublée d'ici la fin de l'année.

- **Conseil d'orientation Eau et Assainissement**

Rapport du délégataire : au 1er janvier 2020 la Délégation de Service Public (DSP) sera assurée par VEOLIA en eaux usées et eau potable avec une concession pour 9 ans.

- **Conférence de territoire du 23 septembre**

Une présentation du programme des travaux de voirie sur 2020 a été faite.
Monsieur le Maire s'étonne de ne voir que des travaux programmés que pour les petites communes et aucun pour les bourgs centres, notamment en matière d'entretien des voiries.

- **Urbanisme : avis sur PLU de Thillois**

Des observations ont été formulées concernant l'emplacement réservé au futur diffuseur
De l'A26 prévue sur le territoire de Thillois pour desservir le futur pôle logistique de 50ha de Champigny. Monsieur le Maire indique qu'il serait judicieux que le Grand Reims lance au préalable à toute création de zones de ce type, une étude de territoire incluant une concertation avec les communes afin de mieux cibler les éventuels besoins sans oublier de traiter la saturation de la RN 31 occasionnant un transfert de trafic sur notre commune.

- **Aire de covoiturage**

L'aire se situera sur les places de parking devant les terrains de football actuels et sa signalisation se fera fin octobre.

- **Travaux de pose du réseau métropolitain de la fibre JUPITER**

Ces travaux se déroulent actuellement pour raccorder le collège et le Pôle Territorial du Grand Reims avec la fibre optique JUPITER.
Rappel : les travaux de raccordement en fibre pour la commune devraient commencer en août 2021 pour se terminer en août 2022.

- **Recensement de la population en 2020**

Le recensement INSEE aura lieu entre le 16 janvier et le 15 février 2020. La commune recherche 4 agents recenseurs. Contacter le secrétariat : secretariat@mairie-gueux.fr

- **Indemnités de la Perceptrice**

1411.23 € brut à 75 % soit 1058.42 € brut qui seront versés à la Perceptrice au mois d'octobre 2019.

- **Prochain conseil : mardi 12 novembre 2019**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Séance du 08 octobre 2019

N° délibération	Thème	Objet de la délibération	N° page
49/2019	INTERCOMMUNALITE	AVIS SUR RAPPORT ACTIVITE 2018 GRAND REIMS	93
50/2019	INTERCOMMUNALITE	AVIS SUR RAPORT DE LA CLECT SEPT 2019	94
51/2019	COMMANDE PUBLIQUE	AVENANT 1 LOT 1 REHABILITATION BATIMENTS	95
52/2019	FINANCES	DEMANDE DE SUBVNETION DEPARTEMENT POUR MOBILIER BIBLIOTHEQUE	95
53/2019	FINANCES	DEMANDE DE SUBVENTION REGION ETUDES THERMIQUE BATIMENTS MAIRIE	96